



Communauté de Communes
Cœur de Maurienne Arvan



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2023

LE VINGT ET UN DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de la Croix des Têtes à Saint-Julien-Montdenis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Félicia AZZARITI, Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Alain MOREAU, Josiane VIGIER, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Chiraze MZATI, Michel BONARD, Mario MANGANO, François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESANO, Yves DURBET, Danielle BOCHET, Alain NORAZ, Pascal JAMEN, Sophie VERNEY, Marielle EDMOND, Bernard COVAREL, Colette CHARVIN, Eric VAILLAUT, Jean DIDIER, Patrice FONTAINE, Daniel CROSAZ, Florian PERNET.

Membres absents : Jean-Marc DUFRENEY (procuration Chiraze MZATI), Marie-Paule GRANGE (procuration Jean-Paul MARGUERON), Christian FRAISSARD (procuration Daniel DA COSTA), Eric FAUJOUR (procuration Françoise COSTA), Clarisse SPAGNOL (procuration Mario MANGANO), Franck LEFEVRE (excusé), Hélène BOIS (procuration Pascal JAMEN), Pascal DOMPNIER (procuration Bernard COVAREL), Fabrice BAUDRAY (procuration François ROVASIO), Sophie MONNOIS (procuration Florian PERNET), Christiane HUSTACHE (excusée).

Agents présents : Marie DAUCHY.

Secrétaire de séance : Daniel DA COSTA

Conseillers en exercice : 41

Présents : 29

Date de convocation : 15 décembre 2023

Votants : 38

20231221	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	Vote
177	ADMINISTRATION GENERALE – ASSEMBLEE	Remboursement des frais liés à l'organisation d'un Conseil Communautaire dans une commune membre de la 3CMA <i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> le versement d'une indemnité forfaitaire d'un montant maximal de 300 € sur présentation des justificatifs des achats ; – <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette indemnité. 	Unanimité Votants : 37 Pour : 37 (absence de Madame Sophie VERNEY)
178	ADMINISTRATION GENERALE – ASSEMBLEE	Subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un voyage en Italie par le Collège Maurienne et vœu <i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> le versement au Collège de Saint-Jean-de-Maurienne d'une subvention exceptionnelle de 300 € * 5 = 1500 € pour le financement des accompagnateurs et donc du projet de voyage des élèves en Italie ; – <i>FAIT LE VŒU</i> que l'Éducation Nationale prévoit les dispositifs qui faciliteront l'organisation de ces indispensables voyages scolaires à visées pédagogiques, à travers la reconnaissance du travail effectué par l'enseignant responsable, et par les accompagnateurs ; – <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce versement de subvention exceptionnelle. 	Unanimité Votants : 38 Pour : 38
179	FINANCES	Remboursement partiel des avances consenties par le Budget Principal au Budget annexe Locations Immobilières <i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> – <i>AUTORISE</i> le remboursement partiel sur 2023 des avances consenties par le Budget Principal au Budget annexe Locations Immobilières ; – <i>PRECISE</i> que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets primitifs 2023 du Budget annexe Locations Immobilières en dépenses et du Budget Principal en recettes ; – <i>PRECISE</i> que ces crédits budgétaires constituent des maxima et que les montants définitivement reversés au Budget Principal se feront au regard des réalisations 2023 du Budget annexe Locations Immobilières. 	Unanimité Votants : 38 Pour : 38
180	FINANCES	Avance sur subvention et participation 2024 au Centre Intercommunal d'Action Sociale <i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> – <i>AUTORISE</i> le versement d'une avance sur subvention et participation 2024 au Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur de Maurienne Arvan d'un montant de 500 000 € (de janvier à mars 2024) ; – <i>PRECISE</i> que ces montants seront inscrits au budget primitif 2024 de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan ; 	Unanimité Votants : 38 Pour : 38

			– <i>PRECISE</i> que ces sommes constituent des maxima et ne seront mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie.																																																																																																																																																	
181	FINANCES	Budget Eau Potable – Décision Modificative N°4 <i>Rapporteur :</i> <i>Jean-Paul MARGUERON</i>	– <i>APPROUVE</i> la Décision Modificative n°4 au Budget Eau Potable telle que présentée ci-après :	Unanimité Votants : 38 Pour : 38																																																																																																																																																
			<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Désignation</th> <th colspan="2">Dépenses (1)</th> <th colspan="2">Recettes (1)</th> </tr> <tr> <th>Diminution de crédits</th> <th>Augmentation de crédits</th> <th>Diminution de crédits</th> <th>Augmentation de crédits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FONCTIONNEMENT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>D-6063-911 : Fournitures d'entretien et de petit équipement</td> <td>2 500,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-6071-911 : Compteurs</td> <td>500,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-61523-911 : Entretien et réparations réseaux</td> <td>1 730,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-6251-911 : Voyages et déplacements</td> <td>661,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-6371-911 : Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau</td> <td>1 359,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</td> <td>6 750,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-6215-911 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement</td> <td>0,00 €</td> <td>4 000,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</td> <td>0,00 €</td> <td>4 000,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-66111-911 : Intérêts réglés à l'échéance</td> <td>0,00 €</td> <td>1 300,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-6615-911 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs</td> <td>0,00 €</td> <td>1 450,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL D 66 : Charges financières</td> <td>0,00 €</td> <td>2 750,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total FONCTIONNEMENT</td> <td>6 750,00 €</td> <td>6 750,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>INVESTISSEMENT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>D-1641-911 : Emprunts en euros</td> <td>82 783,42 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</td> <td>82 783,42 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-2031-911 : Frais d'études</td> <td>27 282,91 €</td> <td>106 475,78 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</td> <td>27 282,91 €</td> <td>106 475,78 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-21531-911 : Réseaux d'adduction d'eau</td> <td>55 697,45 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-21561-911 : Service de distribution d'eau</td> <td>0,00 €</td> <td>407,50 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-2182-911 : Matériel de transport</td> <td>0,00 €</td> <td>2 465,78 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-2183-911 : Matériel de bureau et matériel informatique</td> <td>0,00 €</td> <td>697,33 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</td> <td>55 697,45 €</td> <td>3 590,61 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-2315-911 : Installations, matériel et outillage techniques</td> <td>0,00 €</td> <td>55 897,39 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</td> <td>0,00 €</td> <td>55 897,39 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total INVESTISSEMENT</td> <td>165 963,78 €</td> <td>165 963,78 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total Général</td> <td></td> <td>0,00 €</td> <td></td> <td>0,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	FONCTIONNEMENT					D-6063-911 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	D-6071-911 : Compteurs	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	D-61523-911 : Entretien et réparations réseaux	1 730,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	D-6251-911 : Voyages et déplacements	661,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	D-6371-911 : Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau	1 359,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	D-6215-911 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	D-66111-911 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	D-6615-911 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00 €	1 450,00 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	2 750,00 €	0,00 €	0,00 €	Total FONCTIONNEMENT	6 750,00 €	6 750,00 €	0,00 €	0,00 €	INVESTISSEMENT					D-1641-911 : Emprunts en euros	82 783,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	82 783,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	D-2031-911 : Frais d'études	27 282,91 €	106 475,78 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	27 282,91 €	106 475,78 €	0,00 €	0,00 €	D-21531-911 : Réseaux d'adduction d'eau	55 697,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	D-21561-911 : Service de distribution d'eau	0,00 €	407,50 €	0,00 €	0,00 €	D-2182-911 : Matériel de transport	0,00 €	2 465,78 €	0,00 €	0,00 €	D-2183-911 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	697,33 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	55 697,45 €	3 590,61 €	0,00 €	0,00 €	D-2315-911 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	55 897,39 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	55 897,39 €	0,00 €	0,00 €	Total INVESTISSEMENT	165 963,78 €	165 963,78 €	0,00 €	0,00 €	Total Général		0,00 €		0,00 €	
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)																																																																																																																																																	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits																																																																																																																																																
FONCTIONNEMENT																																																																																																																																																				
D-6063-911 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
D-6071-911 : Compteurs	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
D-61523-911 : Entretien et réparations réseaux	1 730,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
D-6251-911 : Voyages et déplacements	661,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
D-6371-911 : Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau	1 359,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
D-6215-911 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
D-66111-911 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
D-6615-911 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00 €	1 450,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	2 750,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
Total FONCTIONNEMENT	6 750,00 €	6 750,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
INVESTISSEMENT																																																																																																																																																				
D-1641-911 : Emprunts en euros	82 783,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	82 783,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
D-2031-911 : Frais d'études	27 282,91 €	106 475,78 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	27 282,91 €	106 475,78 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
D-21531-911 : Réseaux d'adduction d'eau	55 697,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
D-21561-911 : Service de distribution d'eau	0,00 €	407,50 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
D-2182-911 : Matériel de transport	0,00 €	2 465,78 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
D-2183-911 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	697,33 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	55 697,45 €	3 590,61 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
D-2315-911 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	55 897,39 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	55 897,39 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
Total INVESTISSEMENT	165 963,78 €	165 963,78 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																
Total Général		0,00 €		0,00 €																																																																																																																																																

182	FINANCES	<p>Budget annexe Mobilité – Décision Modificative N°3</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>– APPROUVE la Décision Modificative n°3 au Budget annexe Mobilité telle que présentée ci-après :</p> <table border="1" data-bbox="1025 201 1962 501"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Désignation</th> <th colspan="2">Dépenses (1)</th> <th colspan="2">Recettes (1)</th> </tr> <tr> <th>Diminution de crédits</th> <th>Augmentation de crédits</th> <th>Diminution de crédits</th> <th>Augmentation de crédits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>INVESTISSEMENT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>D-2135 : Installat* générales, agencements, aménagements des construct*</td> <td>65 764,54 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-2153 : Installations à caractère spécifique</td> <td>60 000,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-2182 : Matériel de transport</td> <td>58 000,00 €</td> <td>183 764,54 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</td> <td>183 764,54 €</td> <td>183 764,54 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total INVESTISSEMENT</td> <td>183 764,54 €</td> <td>183 764,54 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total Général</td> <td></td> <td>0,00 €</td> <td></td> <td>0,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	INVESTISSEMENT					D-2135 : Installat* générales, agencements, aménagements des construct*	65 764,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	D-2153 : Installations à caractère spécifique	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	D-2182 : Matériel de transport	58 000,00 €	183 764,54 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	183 764,54 €	183 764,54 €	0,00 €	0,00 €	Total INVESTISSEMENT	183 764,54 €	183 764,54 €	0,00 €	0,00 €	Total Général		0,00 €		0,00 €	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>																														
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)																																																																											
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits																																																																										
INVESTISSEMENT																																																																														
D-2135 : Installat* générales, agencements, aménagements des construct*	65 764,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																										
D-2153 : Installations à caractère spécifique	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																										
D-2182 : Matériel de transport	58 000,00 €	183 764,54 €	0,00 €	0,00 €																																																																										
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	183 764,54 €	183 764,54 €	0,00 €	0,00 €																																																																										
Total INVESTISSEMENT	183 764,54 €	183 764,54 €	0,00 €	0,00 €																																																																										
Total Général		0,00 €		0,00 €																																																																										
183	FINANCES	<p>Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Décision Modificative N°1</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>– APPROUVE la Décision Modificative n°1 au Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) telle que présentée ci-après :</p> <table border="1" data-bbox="1003 689 1962 1198"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Désignation</th> <th colspan="2">Dépenses (1)</th> <th colspan="2">Recettes (1)</th> </tr> <tr> <th>Diminution de crédits</th> <th>Augmentation de crédits</th> <th>Diminution de crédits</th> <th>Augmentation de crédits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FONCTIONNEMENT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>D-6066-922 : Carburants</td> <td>0,00 €</td> <td>148,73 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-61551-922 : Matériel roulant</td> <td>0,00 €</td> <td>218,32 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-6262-922 : Frais de télécommunications</td> <td>0,00 €</td> <td>50,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-62871-922 : Remboursements de frais à la collectivité de rattachement</td> <td>0,00 €</td> <td>2 000,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-62876-922 : Remboursements de frais au GFP de rattachement</td> <td>0,00 €</td> <td>650,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</td> <td>0,00 €</td> <td>3 067,05 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>D-6215-922 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement</td> <td>0,00 €</td> <td>9 350,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</td> <td>0,00 €</td> <td>9 350,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>R-7741-922 : Subventions exceptionnelles de la collectivité de rattachement</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>12 417,05 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>12 417,05 €</td> </tr> <tr> <td>Total FONCTIONNEMENT</td> <td>0,00 €</td> <td>12 417,05 €</td> <td>0,00 €</td> <td>12 417,05 €</td> </tr> <tr> <td>Total Général</td> <td></td> <td>12 417,05 €</td> <td></td> <td>12 417,05 €</td> </tr> </tbody> </table>	Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	FONCTIONNEMENT					D-6066-922 : Carburants	0,00 €	148,73 €	0,00 €	0,00 €	D-61551-922 : Matériel roulant	0,00 €	218,32 €	0,00 €	0,00 €	D-6262-922 : Frais de télécommunications	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €	D-62871-922 : Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	D-62876-922 : Remboursements de frais au GFP de rattachement	0,00 €	650,00 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	3 067,05 €	0,00 €	0,00 €	D-6215-922 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	9 350,00 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	9 350,00 €	0,00 €	0,00 €	R-7741-922 : Subventions exceptionnelles de la collectivité de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 417,05 €	TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 417,05 €	Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	12 417,05 €	0,00 €	12 417,05 €	Total Général		12 417,05 €		12 417,05 €	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)																																																																											
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits																																																																										
FONCTIONNEMENT																																																																														
D-6066-922 : Carburants	0,00 €	148,73 €	0,00 €	0,00 €																																																																										
D-61551-922 : Matériel roulant	0,00 €	218,32 €	0,00 €	0,00 €																																																																										
D-6262-922 : Frais de télécommunications	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																										
D-62871-922 : Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																										
D-62876-922 : Remboursements de frais au GFP de rattachement	0,00 €	650,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																										
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	3 067,05 €	0,00 €	0,00 €																																																																										
D-6215-922 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	9 350,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																										
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	9 350,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																										
R-7741-922 : Subventions exceptionnelles de la collectivité de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 417,05 €																																																																										
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 417,05 €																																																																										
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	12 417,05 €	0,00 €	12 417,05 €																																																																										
Total Général		12 417,05 €		12 417,05 €																																																																										

184	FINANCES	<p>Subvention d'équilibre 2023 du Budget Principal au Budget Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) – Complément à la délibération du 6 avril 2023</p> <p><i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> – AJUSTE le montant de la subvention d'équilibre du Budget Principal au budget SPANC à un montant de 50 000 € ; – PRÉCISE que ces crédits seront inscrits sur le compte 6521 du Budget Principal et 774 pour le Budget SPANC ; – PRÉCISE que les montants définitivement versés par le Budget Principal au Budget SPANC seront adaptés aux réalisations définitives. 	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>
185	RESSOURCES HUMAINES	<p>Nouvelle Convention-cadre d'adhésion au service intérim du Centre De Gestion de la Savoie</p> <p><i>Rapporteur :</i> Danielle BOCHET</p>	<ul style="list-style-type: none"> – APPROUVE la convention-cadre d'adhésion au service intérim du Centre De Gestion de la Savoie ; – AUTORISE Monsieur Le Président à signer la convention susvisée avec le Centre de Gestion de la Savoie. 	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>
186	JURIDIQUE	<p>Convention-cadre portant sur la mutualisation de services et la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de Services Communs avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur de Maurienne Arvan (CIAS)</p> <p><i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> – APPROUVE la convention-cadre portant sur la mutualisation des services et la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de services communs entre la Communauté de communes Cœurs de Maurienne Arvan et le CIAS Cœur de Maurienne Arvan ainsi que ses annexes ; – AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires, à la mise en œuvre de la mutualisation des services par services communs et prestation de services ; – DESIGNE Madame Françoise COSTA, titulaire et Madame Colette CHARVIN, suppléante pour constituer le comité de suivi ; – DIT QUE les frais de fonctionnement en application des dispositions de la convention-cadre et de ses annexes seront refacturés entre les collectivités signataires ; – PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget des collectivités respectives. 	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>

187	JURIDIQUE	<p>Bâtiment Relais – Contrat de concession avec la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) – Information sur la vente de l'immeuble aux locataires</p> <p><i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> le projet de cession des lots 1 à 3 de l'immeuble dénommé « bâtiment Relais » situé Avenue d'Italie à Saint-Jean-de-Maurienne à la société Comptoir Electrique Français dont le nom commercial est YESSS ÉLECTRIQUE ; – <i>APPROUVE</i> la diminution du prix de vente du lot 3 de 5.000€ HT, ce qui porte l'acquisition de COMPTOIR ÉLECTRIQUE FRANÇAIS à une prix global de 505.000€ HT (170 000€ HT x 2 lots + 165000€ HT) ; – <i>DONNE</i> à Monsieur le Président, ou à son suppléant de droit, pouvoir de signer toutes les pièces nécessaires à cette régularisation et de comparaître dans les actes à intervenir. 	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>
188	FONCIER	<p>Cession de terrains de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan à la Société Civile Immobilière FMG – Parcelles cadastrées Section BD N°72 (p) indice b, BD N°74 (p) indice c et BD N° 230 (p) indice f situées sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne</p> <p><i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> la cession au profit de la SCI FMG, représentée par Monsieur Malik GUESRI son Directeur Général, des emprises issues des parcelles cadastrées Section BD n°72b, BD n°74c, BD n°230f, d'une surface totale de 678 m², situées sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne au prix de 50€ Hors Taxes/m², soit 33.900,00 €uros HT (trente-trois mille neuf cents euros hors taxes) soit 40.680,00 €uros TTC (quarante mille six cent quatre-vingt €uros Toutes Taxes comprises) ; – <i>PRECISE</i> que la régularisation par acte notarié en l'étude de Maître LATHUILE Notaire à Saint-Jean-de-Maurienne, sera à la charge de l'acquéreur ; – <i>PRECISE</i> que les frais de géomètre et les frais annexes sont à la charge de l'acquéreur ; – <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président, à signer la promesse de vente annexée au présent document ; – <i>DONNE</i> à Monsieur le Président, ou à son suppléant de droit, pouvoir de signer toutes les pièces nécessaires à cette régularisation et de comparaître dans les actes à intervenir. 	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>
189	COMMERCE	<p>Aides aux commerces : Salon de coiffure M'COIFFURE</p> <p><i>Rapporteur : Martine MASSON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> le dossier présenté ci-dessous, dans le cadre de la convention signée avec la Région pour la mise en œuvre des aides économiques pour le soutien à l'économie : 	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>

			<table border="1"> <tr> <td>Projet</td> <td>Dépense subventionnable</td> <td>Subvention Régionale (20 %) plafond à 50 000€</td> <td>Subvention de la 3CMA (10%) plafond à 50 000€</td> </tr> <tr> <td>« Achat matériel professionnel »</td> <td>18 654 € HT</td> <td>3 730 €</td> <td>1 865 €</td> </tr> </table>	Projet	Dépense subventionnable	Subvention Régionale (20 %) plafond à 50 000€	Subvention de la 3CMA (10%) plafond à 50 000€	« Achat matériel professionnel »	18 654 € HT	3 730 €	1 865 €	
Projet	Dépense subventionnable	Subvention Régionale (20 %) plafond à 50 000€	Subvention de la 3CMA (10%) plafond à 50 000€									
« Achat matériel professionnel »	18 654 € HT	3 730 €	1 865 €									
				<p>– AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention attributive de subvention pour le projet sus-détaillé.</p>								
190	COMMERCE	<p>Convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et le Groupement des Acteurs Économiques de Maurienne (GAEM) relative à la dynamisation du commerce et du centre-ville de Saint-Jean-de-Maurienne – Annule et remplace la précédente convention</p> <p><i>Rapporteur : Martine MASSON</i></p>	<p>– APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens présentée ;</p> <p>– AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.</p>	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>								
191	ENVIRONNEMENT	<p>Association La Mauriennerie – Désignation de représentants de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan</p> <p><i>Rapporteur : Florian PERNET</i></p>	<p>– APPROUVE la candidature de Madame Martine MASSON et Monsieur Florian PERNET pour représenter la 3CMA au sein du Conseil d'Administration de l'association La Mauriennerie.</p>	<p>Majorité Votants : 38 Pour : 38</p>								
192	AGRICULTURE	<p>Convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et le</p>	<p>– APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens telle que présentée ;</p>	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>								

		<p>Groupement de Développement Agricole de Maurienne (GDA)</p> <p>Rapporteur : Eric VAILLAUT</p>	<p>– <i>DONNE</i> à Monsieur le Président, ou à son suppléant de droit, pouvoir de signer la présente convention et de comparaître dans les avenants à intervenir.</p>	
193	MOBILITE	<p>Convention d'attribution de subvention des Vélos à Assistance Électrique (VAE) – Année 2024</p> <p>Rapporteur : Florian PERNET</p>	<p>– <i>APPROUVE</i> l'attribution d'une subvention à l'achat de Vélo à Assistance Électrique neuf homologué pour les habitants des communes membres de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan ;</p> <p>– <i>FIXE</i> le montant de la subvention à 40 % du prix d'achat TTC du Vélo à Assistance Électrique dans la limite de 400 € par matériel neuf acheté ;</p> <p>– <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer les conventions, ainsi que tout document concernant ce projet ;</p> <p>– <i>PRÉCISE</i> que l'attribution de la subvention est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et chaque bénéficiaire, dans la limite du budget voté pour l'année 2024.</p>	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>
194	URBANISME	<p>Réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne</p> <p>Rapporteur : Sophie VERNEY</p>	<p>– <i>CONVIENT</i> de la nécessité de faire réaliser une évaluation environnementale du projet de modification du PLU de Saint-Jean-de-Maurienne visant à sa mise en compatibilité avec le projet d'extension de la carrière de gypse ;</p> <p>– <i>DEMANDE</i> à Monsieur le Président d'engager la procédure adaptée pour la saisine de l'Autorité Environnementale ;</p> <p>– <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer tout document utile au déploiement de la procédure.</p>	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>
195	HABITAT	<p>Maison de l'Habitat – Démarche Grand Chantier Tunnel Euralpin Lyon-Turin – Demande de financement au titre du Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial (FAST)</p> <p>Rapporteur : Sophie VERNEY</p>	<p>– <i>APPROUVE</i> le plan de financement de la Maison de l'Habitat pour l'année 2024 ;</p> <p>– <i>SOLLICITE</i> le Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial (FAST) selon le plan de financement annexé pour 2024 ;</p> <p>– <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la mobilisation du FAST ;</p> <p>– <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à émettre tout titre ou mandat relatif à ce conventionnement.</p>	<p>Unanimité Votants : 37 Pour : 37 Monsieur Eric VAILLAUT ne prend pas part au vote</p>

196	EAU	Participation aux frais des compteurs d'eau <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVE</i> la décision d'appliquer aux collectivités compétentes en assainissement collectif listées ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2024, la redevance de 1,50 € HT par compteur connecté au réseau d'assainissement collectif ; - <i>DECIDE</i> que le service de l'Eau émettra un titre à l'intention des collectivités redevables de cette participation au 1^{er} juin de l'année ; - <i>PRECISE</i> que ce montant sera versé au Budget Eau Potable Cœur de Maurienne Arvan au chapitre 70, compte 7068. 	Unanimité Votants : 38 Pour : 38
197	CENTRE NAUTIQUE	Centre Nautique – Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024 <i>Rapporteur : Françoise COSTA</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVE</i> les tarifs pour l'année 2024 du Centre Nautique. 	Unanimité Votants : 38 Pour : 38
198é	TOURISME	Création d'un Fonds De Dotation « Maurienne attractivité » - Approbation des statuts <i>Rapporteur : Yves DURBET</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>DECIDE</i> de la création d'un fonds de dotation « Maurienne Attractivité » ; - <i>APPROUVE</i> les statuts du fonds de dotation présentés ; - <i>DESIGNE</i>, en application de ces derniers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Monsieur Yves DURBET, en qualité de Président, ▪ Monsieur Jean-Paul MARGUERON, ▪ Monsieur Fabrice BAUDRAY, ▪ Monsieur Philippe ROLLET, ▪ Monsieur Françoise COSTA, ▪ Monsieur François ROVASIO. <p>en qualité de représentants de la 3CMA siégeant au Conseil d'Administration du fonds de dotation « <i>Maurienne Attractivité</i> ».</p>	Unanimité Votants : 37 Pour : 37 Monsieur Dominique JACON ne prend pas part au vote

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 22 décembre 2023

Jean-Paul MARGUERON

Président de la 3CMA

